

Règlement de la campagne promotionnelle

dénommée « L'HIVER ARRIVE »

(ci-après désigné le « Règlement »)

§ 1. Dispositions générales

1. La campagne promotionnelle dénommée « L'HIVER ARRIVE » (ci-après désignée la « **Campagne** ») est une action marketing élaborée et mise en place par Goodyear Dunlop Tires Operations S.A., dont le siège social est situé sis Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg, Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B71.219 (ci-après désigné l'« **Organisateur** ») ; cette campagne concerne les Pneumatiques pour motos de la marque Dunlop (ci-après désignés « **Pneus** »).
2. La Campagne est gérée et administrée par la société PRO DUCT by Business Friends sp. Z.o.o., basée à Varsovie à ul. Jankowska 10 (02-129 Varsovie, Pologne), immatriculée au registre polonais des entrepreneurs tenu par la cour de district pour la capitale de Varsovie, à Varsovie, Division commerciale XII du registre de la cour nationale sous le numéro 0000004049 (ci-après désignée l'« **Administrateur** »).
3. La Campagne vise à récompenser les Participants qui remplissent l'ensemble des conditions définies dans le Règlement **pour l'achat d'un train de pneumatiques Dunlop** (1 train = 1 pneu Avant + un pneu Arrière) d'un des profils listés en Annexe 1, avec le service de montage, pendant la Durée de la Campagne, dans les points de vente répertoriés à l'Annexe 2 (ci-après désignés collectivement sous le nom de « **Partenaires** » ou individuellement comme « **Partenaire** »).
4. Le Règlement est publié sur le site de la Campagne à l'adresse suivante : www.dunlopmotorewards.eu (ci-après désigné sous le nom de « **Site** ») pendant toute la Durée de la Campagne.
5. Cette Campagne n'est ni ne doit être en aucun cas considérée comme un tirage au sort.

§ 2. Conditions de participation à la Campagne

1. La Campagne a été exclusivement conçue pour les particuliers (c.-à-d. les personnes qui achètent des pneumatiques en même temps que le service de montage en dehors de leur activité professionnelle ou commerciale) résidant en France qui remplissent toutes les conditions susmentionnées pendant la Durée de la Campagne, c'est-à-dire qui :
 - a) expriment leur intention lors de leur inscription sur le Site d'accepter les conditions d'utilisation du Site ; et
 - b) enregistrent leur participation à la Campagne sur le Site en acceptant le présent Règlement et en envoyant leur candidature (c.-à-d. en renseignant tous les champs obligatoires sur le Site et en cliquant sur un lien inclus dans le courriel envoyé par l'Organisateur aboutissant à la finalisation de la procédure d'inscription) ; et
 - c) ont correctement enregistré l'achat de Pneus avec le service de montage sur le Site conformément au paragraphe 4 du présent Règlement ;
ci-après désignés collectivement par « **Participants** » ou individuellement par « **Participant** ».
2. Ni les membres du personnel de l'Organisateur, ni les membres de leur famille et le personnel d'autres entités participant à l'élaboration et la mise en place de la Campagne commanditée par l'Organisateur, ni les personnes qui entretiennent une relation de travail permanente avec ces entités sans en être les salariés ne peuvent s'inscrire à cette Campagne.

3. Les entreprises et les particuliers qui achètent des Pneus avec le service de montage dans le cadre de leur activité professionnelle ou commerciale ne peuvent s'inscrire à la Campagne.
4. L'Organisateur se réserve le droit de décider d'interdire au Participant de prendre part à la Campagne en cas de non-respect du Règlement, ainsi qu'en cas d'activités qui portent atteinte à la réputation, à l'image de marque ou aux intérêts de l'Organisateur ou y nuisent. L'Organisateur se réserve également le droit d'interdire de prendre part à la Campagne à des Participants qui utilisent des adresses, des noms ou des preuves d'achat faux ou incomplets. Le cas échéant, les Participants exclus perdent le droit de recevoir un Remboursement. Si des Participants exclus ont déjà reçu un Remboursement, l'Organisateur peut exiger qu'ils remboursent directement son équivalent.

§ 3. Durée de la Campagne

1. La Campagne commence le 15/09/2020 et se termine le 31/10/2020 inclus (période ci-après désignée sous le nom de « **Durée de la Campagne** »), ce qui signifie que les Remboursements ne seront faits qu'aux Participants qui remplissent les conditions énoncées dans les présentes et ayant acheté un train de Pneus motos avec le service de montage au cours de la période susmentionnée.
2. Pour les besoins de la Campagne, la date d'achat et de montage des Pneus correspond à la date indiquée sur les factures TTC ou les reçus téléchargés sur le Site et confirmant l'achat et montage desdits Pneus par les Participants concernés.

§ 4. Déroulement de la Campagne

1. L'Organisateur s'engage à attribuer un Remboursement aux Participants qui remplissent l'ensemble des conditions indiquées dans le Règlement pour l'achat d'un train de Pneus avec le service de montage pendant la Durée de la Campagne directement auprès d'un Partenaire, à condition que l'achat et le montage susmentionnés soient enregistrés correctement sur le Site au plus tard le 15/11/2020 conformément au point 2 ci-dessous et soient approuvés par l'Administrateur pendant la procédure de vérification.
2. Pour obtenir Le Remboursement, les Participants doivent enregistrer sur le Site l'achat et le montage d'un train (un Pneu avant et un Pneu arrière de la même référence produit) de Pneus concernés par la Campagne et indiquer leurs coordonnées bancaires (IBAN et code BIC/SWIFT) s'ils ne l'ont pas fait lors de leur inscription sur le Site. Pendant la procédure d'inscription de l'achat, les Participants sont tenus de télécharger sur le Site des photos ou des numérisations nettes des factures TTC ou des reçus confirmant l'achat des Pneus et du service de montage auprès des Partenaires sélectionnés pendant la Durée de la Campagne (dont les informations sur la sculpture du Pneu, le nombre de Pneus achetés, le modèle et l'année de fabrication d'une moto équipée de ces Pneus).
3. Toutes les numérisations et photos des factures TTC ou des reçus téléchargés sur le Site par des Participants seront vérifiés et validés par l'Administrateur. Ce dernier ne communiquera aucune information commerciale sensible obtenue auprès des Participants (notamment les informations sur les prix des produits achetés et des services de montage) ni à l'Organisateur ou à ses filiales.
4. L'Organisateur se réserve le droit de refuser d'accorder un Remboursement à un Participant qui n'a pas correctement enregistré l'achat du train de Pneus et le service de montage sur le Site avec toutes les informations requises avant le 15/11/2020 ou à un Participant qui a retourné les Pneus achetés au Partenaire après les avoir enregistrés sur le Site.

5. Sous réserve de la restriction visée au point 6 ci-dessous, les Participants qui ont acheté des Pneus avec le service de montage aux Partenaires sélectionnés pendant la Durée de la Campagne et dûment enregistré ledit achat et ladite montage sur le Site dans les délais indiqués ici recevront un remboursement de 30 € pour chaque train de Pneus (Pneus avant et arrière possédant la même sculpture) qui ont été dûment enregistrés sur le Site et validés par l'Administrateur pendant la procédure de vérification (ci-après désignée sous le nom de « **Remboursement** »).
6. Chaque Participant ne peut recevoir qu'un seul Remboursement pendant l'intégralité de la Durée de la Campagne.

§ 5. Publication des résultats de la Campagne et paiement des Remboursements

1. La procédure visant à vérifier que les Participants ont rempli tous les critères d'éligibilité pour obtenir un Remboursement sera réalisée par l'Administrateur au plus tard le 30/11/2020.
2. Tous les Participants seront informés 14 jours à compter de la fin de la procédure de vérification visée au point 1 ci-dessus du résultat de la Campagne par un e-mail envoyé à l'adresse électronique fournie pendant la procédure d'inscription sur le Site.
3. Les Remboursements seront directement versés par l'Administrateur aux Participants dans les 40 jours suivant la fin de la procédure de vérification visée au point 1 ci-dessus. Les Remboursements seront directement versés sur le compte bancaire indiqué par chaque Participant pendant la procédure d'inscription sur le Site.

§ 6. Réclamations

1. Les Participants ont le droit de déposer des réclamations concernant la Campagne.
2. Les Participants doivent adresser directement leurs réclamations à l'Organisateur par courrier recommandé ou par e-mail dans les 30 jours suivant la date de réception des informations à l'égard d'éventuelles irrégularités concernant la Campagne. Les réclamations reçues par l'Organisateur après la période susmentionnée ne seront pas prises en compte par celui-ci. Les réclamations envoyées par courrier recommandé ou par service de messagerie devront être envoyées à l'adresse ci-dessous de l'Organisateur : Goodyear Dunlop Tires Operations S.A., Motorcycle Marketing Department, Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg, Luxembourg. Les réclamations envoyées par e-mail devront être envoyées à l'adresse électronique de l'Organisateur ci-dessous : contact@dunlopmotorewards.eu
3. La décision de rejeter ou d'accepter une réclamation incombe à l'Organisateur qui informera par écrit le Participant qui a adressé la réclamation de sa décision finale dans les 30 jours suivant sa réception.

Sauf disposition contraire au point 2 ci-dessus, les Participants, l'Administrateur et l'Organisateur pourront également échanger sur le Site ou par e-mail envoyé à l'adresse électronique ci-dessous de l'Administrateur : dunlopmototeam@product.pl ou à l'adresse électronique ci-dessous de l'Organisateur : contact@dunlopmotorewards.eu

§ 7. Données à caractère personnel des Participants

L'Organisateur sera considéré comme le responsable du traitement des données à caractère personnel des Participants prenant part à la Campagne. Des informations détaillées concernant le traitement des données à caractère personnel des Participants ont été incluses dans les Conditions d'utilisation et la Politique de confidentialité en ligne du Site, publiées et disponibles pour tous les Participants sur le Site.

§ 8. Dispositions finales

1. Le Règlement est obligatoire pour l'ensemble des parties qui participent à la Campagne. Le Règlement énonce les principes, les conditions de participation de la Campagne, les droits et les obligations de l'Organisateur, de l'Administrateur et des Participants.

Annexe 1
au Règlement
de la campagne promotionnelle « L'HIVER ARRIVE »

LISTE DES PNEUMATIQUES MOTO DONT L'ACHAT ET LE MONTAGE DONNENT DROIT À UN
REMBOURSEMENT DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE « L'HIVER ARRIVE »:

Pour participer, les Participants doivent acheter un train de Pneus Moto (un pneu avant et un
pneu arrière)

1. Roadsmart III
2. Mutant

Annexe 2
au Règlement
de la campagne promotionnelle « L'HIVER ARRIVE »

LISTE DES PARTENAIRES PARTICIPANT À LA CAMPAGNE « L'HIVER ARRIVE »:

1. [À COMPLÉTER]
2. [À COMPLÉTER]
3. [À COMPLÉTER]
4. [À COMPLÉTER]
5. [À COMPLÉTER]